

<http://rpvconseil.com/spip.php?article664>



La Micro-entreprise

- Rubriques - Fiscale -



Date de mise en ligne : jeudi 17 novembre 2011

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

La « micro-entreprise » désigne une entreprise de petite taille qui est souvent le fait d'un entrepreneur individuel. Ce terme ne renvoie pas à un statut juridique de société, mais se réfère à un régime fiscal et une protection sociale particuliers.

`.xml | hauteur=600 | largeur=505 | trace=false >`

Post-scriptum :

propriété des documents publiés : copyright apce